



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE - A FLEUR
DE PEAU**

**DÉCISION N° DM-20-282
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ars Anima, représentée par Madame Marie Vibert, sa Présidente, dont le siège est situé au 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou, de présenter le spectacle « A fleur de peau » le 21 novembre à 10h, 11h30, 15h30 et 17h30;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « Forum de la solidarité internationale », organisée par la ville de Vincennes, samedi 21 novembre 2020.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec l'association Ars Anima, représentée par Madame Marie Vibert, sa Présidente, dont le siège est situé au 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou, pour la cession du spectacle « A fleur de peau » samedi 21 novembre à 10h, 11h30, 15h30 et 17h30 dans la salle Robert Louis, dont le coût est fixé à 4 152,48 € (quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes) TTC,

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201110-lmc1H7837H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/11/2020 Date de Publication : 10/11/2020
